

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 15
Votants :
Procuration.....
Date de la convocation:
17 Septembre 2018

SEANCE DU 24 septembre 2018

Délibération 2018-34

OBJET : Création règlement intérieur utilisation des véhicules

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 24 septembre à 14h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Membres suppléants :

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux Collectivités membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20180924-2018-34-DE
Date de télétransmission : 05/10/2018
Date de réception préfecture : 05/10/2018

L'adhésion de la CASA à la compétence optionnelle déchèteries d'UNIVALOM a amené le transfert des agents attachés à la gestion de ces équipements

Par ailleurs, UNIVALOM étant titulaire du contrat CITEO, relatif au tri sélectif et au recyclage des emballages ménagers, il a été convenu que toute l'équipe des ambassadeurs du tri serait transférée à UNIVALOM de manière à optimiser le service.

Ce sont ainsi une cinquantaine d'agents (36 agents de déchèteries et 14 ambassadeurs du tri) qui sont transférés au Syndicat à compter du 1^{er} septembre 2018 avec plusieurs dizaines de véhicules et autres engins destinés à l'exécution du service.

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions ou selon leurs fonctions, certains cadres et agents d'UNIVALOM peuvent bénéficier de l'usage d'un véhicule appartenant à la Collectivité compte tenu de l'étendue géographique d'UNIVALOM et de la nécessité de se déplacer sur les nombreuses installations d'UNIVALOM.

Il est donc nécessaire d'adopter un règlement intérieur d'utilisation de ces véhicules. Le document proposé est similaire à celui en vigueur actuellement à la CASA et, à ce titre, il n'entraînera pas de changement important dans l'application qui en était faite jusqu'alors par les agents transférés à UNIVALOM.

Tout agent autorisé à utiliser un véhicule de service aura communication de ce règlement intérieur et devra le signer.

Il est enfin précisé que ce règlement intérieur a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion des Alpes Maritimes lors de sa séance du 12 septembre 2018.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'ADOPTER le règlement intérieur joint à la présente délibération,
- D'APPROUVER l'attribution d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service à l'emploi de Directeur Général des Services,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits sur le Budget 2018 et suivants,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à prendre toutes des dispositions pour les applications pratiques de la présente délibération ainsi que la mise en œuvre de la réglementation en matière et véhicules de service et de fonction.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- ADOPTE le règlement intérieur joint à la présente délibération,
- APPROUVE l'attribution d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service à l'emploi de Directeur Général des Services,
- DIT que les crédits sont inscrits sur le Budget 2018 et suivants,
- AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes des dispositions pour les applications pratiques de la présente délibération ainsi que la mise en œuvre de la réglementation en matière et véhicules de service et de fonction.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Josette BALDEN